



Document en date du 13 mars 2020

Mise à jour le 15 mars 2020

En réponse à la possible propagation du virus COVID-19 dans la communauté chorale, l'Alliance chorale du Québec a élaboré un guide pour répondre aux besoins des chœurs.

ÉVITER LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

- Encouragez vos choristes et chefs de chœurs, votre conseil d'administration et vos bénévoles à consulter régulièrement le site Web du MSS (<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>) pour connaître l'évolution du virus en temps réel et à suivre les recommandations et exigences du gouvernement et des acteurs de la santé publique.
- Insistez sur le fait que toute personne présentant des symptômes compatibles avec le COVID-19 doivent s'abstenir de participer aux répétitions ou représentations maintenues dans le cas échéant, même en présence de symptômes légers comme la toux, la fièvre ou une difficulté respiratoire.

Aujourd'hui, plusieurs moyens existent afin de rester en contact avec le chœur, même en n'étant pas présent physiquement : [Skype](#), [Google meet](#), Facebook Live sont des outils qui vous permettent de faire des vidéo-conférences.

- Si des rassemblements ont tout de même lieu dans les prochaines semaines, encouragez vos choristes et vos bénévoles à éviter les contacts. Envisagez également des mesures supplémentaires comme la fourniture de désinfectant pour les mains aux participants.
- Les événements en salle de plus de 250 personnes doivent être annulés pour raison de sécurité et de santé. La situation évoluant rapidement, nous vous invitons à être alerte de tout changement et toute décision gouvernementale en rapport avec les rassemblements.

ANNULATION DE CONCERT OU D'ÉVÉNEMENT

Si votre organisation doit modifier ou annuler un concert ou un événement, quelles sont les choses à faire ?

1 - COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lorsque vous êtes confronté à une annulation, qu'elle soit le résultat de votre propre décision ou non, la première notification que vous devez faire est probablement à votre conseil d'administration. Informez-les de l'ampleur de la situation et de ce que vous comptez faire pour y remédier.

Comme vous devrez agir rapidement, vous voudrez probablement les avertir que vous allez afin de soit reprogrammer le concert, soit annuler les réservations. Donnez l'occasion aux membres du conseil



d'administration de donner leur avis, mais faites-leur savoir que le temps presse et que vous devez faire avancer vos projets le plus rapidement possible.

2 - AFIN DE LIMITER L'IMPACT FINANCIER, VÉRIFIEZ VOS CONTRATS ET CONTACTEZ LES FOURNISSEURS

Considérez les points suivants :

- Qu'est-ce qui est indiqué dans le contrat en cas de force majeure ?
- Quelles sont les parties responsables de l'utilisation des acomptes ou des frais payés d'avance ?
- Le chœur sera-t-il tenu de payer les frais supplémentaires ?
- Y a-t-il des clauses qui prévoient le report de l'événement ? Et le contrat précise-t-il si les fonds peuvent être utilisés pour une date ultérieure ?

À l'aide de ces informations, réfléchissez à l'axe que vous souhaitez aborder avec vos fournisseurs : souhaitez-vous être remboursés ou désirez-vous reporter l'événement à une date ultérieure ?

3 – REVOYEZ VOTRE BUDGET

Afin de calculer l'impact financier et être préparé, créez plusieurs scénarios et montages financiers (par exemple : annulation complète, tenue de l'événement avec moins de vente de billets...)

4 – ÉVALUER VOS OPTIONS

Réfléchissez à la façon dont vous pouvez transformer votre événement et le rendre accessible, notamment via des outils en ligne comme le Facebook Live. Vous pouvez également filmer une performance à huis clos et la rediffuser en ligne.

5 – EXAMINEZ ET REVOYEZ VOTRE POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE BILLETS

6 – COMMUNIQUEZ LES CHANGEMENTS

Communiquez avec vos choristes, votre chef de chœur et vos bénévoles de tout changement. Afin de communiquer facilement, vous pouvez créer un groupe Facebook ou utiliser des outils professionnels de discussion comme [Microsoft Teams](#) ou [Slack](#).

Communiquez le plus rapidement possible avec votre public de tout changement via vos plateformes, réseaux sociaux et infolettres. Par exemple, les informer des démarches que vous faites, de votre politique de remboursement et de la façon dont les informations leur seront transmises en fonction de l'évolution de la situation.

Nous vous invitons à consulter les articles écrits par Chorus Connection sur leur blog (articles en anglais) :

[What can you do to prepare?](#)

[What to do when your choral concert gets canceled?](#)

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Si vous êtes membre de l'Alliance chorale du Québec et avez souscrit à une assurance, voici les informations relatives à votre assurance face à la situation actuelle :

- Êtes-vous couvert si votre événement doit être annulé ou reporté ?

Votre police d'assurance n'offre aucune compensation pour annulation ou report d'évènement

- Êtes-vous couvert si une personne du personnel (choriste, bénévole, chef de chœur, employé) ou du public est infecté lors de leur événement – dans le cas où il ait lieu ?

Si vous êtes poursuivi en raison de votre négligence, cela pourrait être couvert, mais cela dépendrait en grande partie de la formulation des allégations.

- Si une personne porte plainte contre vous pour infection, êtes-vous couverts et si oui, de quelle manière ?

Le consensus de l'équipe d'indemnisation de l'assureur BFL est que, dans la définition des lésions corporelles, la maladie est généralement couverte. Si vous êtes poursuivi en raison de votre négligence, cela pourrait être couvert, mais cela dépendrait en grande partie de la formulation des allégations.

Sachez que, en date du 15 mars, le gouvernement du Québec ordonne la fermeture de tous les lieux culturels et de loisir où les gens se rassemblent, et ce, jusqu'au 30 mars :

Bibliothèques;

Musées;

Théâtres;

Salles de spectacles;

Cinémas;

Toutes autres installations à vocation similaire.

Veillez noter que ce document ne constitue pas un document officiel du gouvernement ou de la santé publique mais est un guide élaboré afin de répondre au maximum à vos questions.

- L'équipe de l'Alliance chorale du Québec